

Année 1901

G. H. = 20-

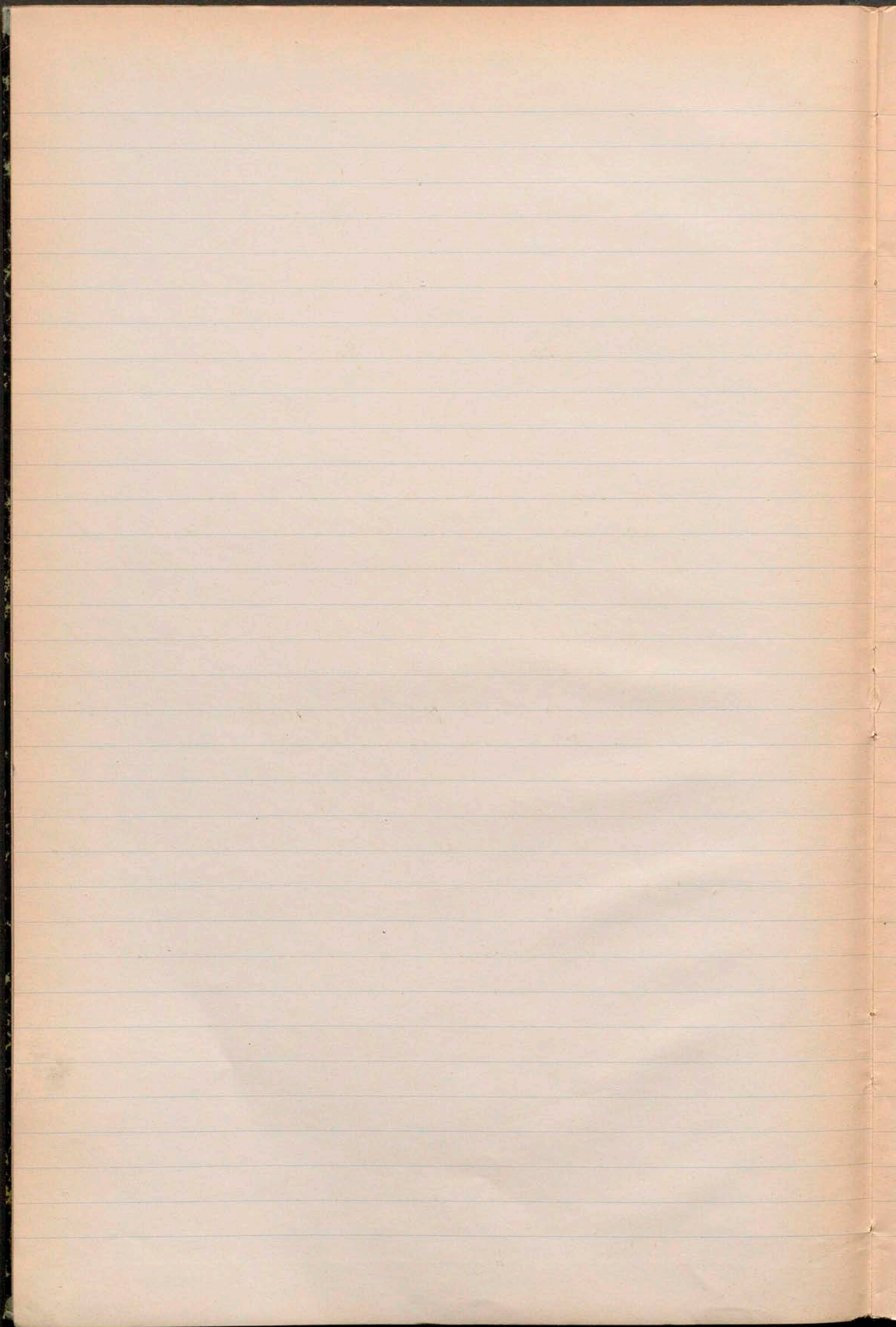
— 4 —

COMMISSION annuelle de dix-huit membres
chargée de l'examen des projets de lois portant
déclaration d'utilité publique des chemins de
fer. (Résolution du Sénat n° 10 du 24 février 1882.)

Nommée le 24 janvier 1901.

MM.

- | | | |
|------------------------|---|------------------------------------|
| 1 ^{er} BUREAU | { | MONESTIER.
LEPORCHÉ. |
| 2 ^e BUREAU | { | CÉSAR DUVAL.
POIRRIER. |
| 3 ^e BUREAU | { | EUGÈNE MIR.
VALENTIN ABEILLE. |
| 4 ^e BUREAU | { | GAUTHIER (Aude).
DEANDREIS. |
| 5 ^e BUREAU | { | CHARLES PREVET.
SILHOL. |
| 6 ^e BUREAU | { | ÉMILE LABICHE.
VICTOR LOURTIES. |
| 7 ^e BUREAU | { | TASSIN.
BASSINET. |
| 8 ^e BUREAU | { | LATERRADE.
GRIMAUD. |
| 9 ^e BUREAU | { | KNIGHT.
OURNAC. |



4

Séance du 25 janvier 1907.

La séance est ouverte à 1 h. 35 m.

Sont présents : M. M. César Dural, Prevet P. Labiche, Lourtias, Silhol, Monestier, Leporché, Abeille, Laferrade, Grimaud.

M. P. Labiche est élu Président par acclamation.

M. P. Labiche exprime à la Commission ses vifs remerciements et promet d'apporter tout son zèle à l'accomplissement de ses fonctions.

M. Prevet est élu vice-président

M. Gauthier est élu Secrétaire.

La séance est levée à deux heures moins dix minutes.

Le Président.

Le Secrétaire.

Séance du 5 Mars 1907.

La séance est ouverte à 1 heure, sous la présidence de M. Labiche, Président.

Sont présents : M. M. Labiche, Monestier, Prevet, Silhol Mir, Laternade, Casin, Poirrier, Lourtès, Durval, Abeille Bassinet, Grimand, Knight, Ourme.

M. le Président. Il y a lieu de nommer un rapporteur pour la ligne de St Jean d'Argilly à Saintes et à Ganjon.

M. Deaudreis est nommé rapporteur.

M. le Président. Il paraît que cette ligne ferait obstacle à une autre ligne antérieurement classée. Le rapport de M. Guyot-Dessaigne à la Chambre des Députés s'en explique formellement. Il est résulté de là de certaines inquiétudes parmi les intéressés. M. Combes et M. Bissonnet, ce dernier malheureusement retenu loin de Paris, ont demandé à être entendus.

M. Combes est introduit.

M. Combes dit qu'après examen des documents il semble ^{bien} que la ligne proposée n'est pas destinée à remplacer la ligne Cabarist-Ganjon, mais à compléter celle-ci. Il propose de compléter la ligne Cabarist-Ganjon par une nouvelle ligne de Ganjon à Saintes et à Ganjon.

C'est là justement la raison d'être de l'émotion qui s'est produite dans une partie du département.

M. Combes déclare qu'il a demandé à être entendu par la Commission comme Président du Conseil Général de la Charente-Inférieure parlant au nom de tous ses collègues.

A plusieurs reprises le Conseil Général avait voté une subvention de 20.000^{fr} par kilomètre pour l'exécution de la ligne Cabariot - Gaijon. La Chambre de Commerce de La Rochelle et nombre de Conseils municipaux en ont réclamé avec instance l'exécution. L'exposé des motifs du projet de loi à la Chambre des Députés leur a fait craindre que l'Administration des Chemins de fer de l'Etat n'ait renoncé à ce complément de son réseau.

A ce sujet, M. Combes a vu le Ministre des Travaux Publics qui l'a autorisé à déclarer que s'il demandait actuellement la construction de la ligne directe de St-Jean-d'Angély à Gaijon par Gantes, il ne renoncrait nullement à compléter le réseau des Chemins de fer de l'Etat par la construction de la ligne de Cabariot à Gaijon.

M. Combes a entretenu de cette dernière ligne le Ministre de la Guerre et le Ministre de la Marine qui lui ont prouvé leur appui moral pour le faire adopter.

M. Combes ajoute que le département de la Charente-Inférieure tient également à l'exécution des deux lignes.

M. Combes demande à la Commission de consulter à ce qu'une réserve dans le sens qu'il vient d'indiquer soit insérée dans le rapport. Il n'y a pas lieu, pense-t-il, de fonder au dispositif, qui est muet sur la substitution et ne restreint nullement

pour l'avenir la liberté d'action de l'administration
des chemins de fer de l'Etat.

Sous le bénéfice de ces observations, M. Combes se rallie
au projet de loi tel qu'il est présenté au Sénat.

La Commission approuve la observation de M. Combes.

M. Deandrieis fait remarquer que le projet de loi
laisse incertain le point de savoir comment la ligne
ferrière dans la ville de Gaucelles.

M. Mousterin répond qu'il n'y a là rien de contraire
aux précédents. Le projet actuel n'est pas tenu de régler
tous les points secondaires. Il peut abandonner au
projet définitif le soin de régler ce qui concerne le
détail du mode d'exécution.

La séance est levée à 2 heures moins vingt minutes.

Le Président,

Le Secrétaire.

Séance du 15 mars 1901.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Labiche, Président.

Sont présents : M. M. Labiche, Gauthier, Deandreis, Laternade, Grimand, Knight, Bassinet, Eugène Mir Lourties,

M. Deandreis donne lecture de son rapport sur la ligue de St Jean d'Angély à Saintes et à La Jonc.

Il indique que le texte de ce rapport donne satisfaction aux réclamations des intéressés qui avaient été produites à la dernière séance.

Le rapport est approuvé.

M. Deandreis est autorisé à le déposer et à demander l'urgence.

Sont nommés rapporteurs des ligues :

- 1° d'Angers à Nozant : M. Bassinet.
- 2° de Bazancourt à Béthenville : M. Bassinet.
- 3° de Gerbervilles à Bruyères, M. Grimand
- 4° de Vendresse à Poiz : M. Deandreis
- 5° de Lorinières à Vuillevigne : M. Abeille et

6
6^o 5⁷ Annale à Truvernec. M. Silhol.

La séance est levée à 2 h. 1/2.

Le Président.

Le Secrétaire.

Excusez-moi

Séance du 21 mars 1901.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2 sous la présidence de M. Labiche.

Sont présents : M. Deandres, Laterrade, Lourties, Poirier, Labiche, Silhol, Monestier, Pasmiet, Pernet, Knight, Abeille.

M. le Président, M. g. lieu de nommer un rapporteur pour le projet de loi concernant le réseau des chemins de fer d'intérêt local du département du Gard.

M. Lourties dit qu'il a examiné le projet, qui ne soulève pas de difficultés. Toutes les formalités ont été remplies, les intéressés sont d'accord. Il conclut en disant qu'il serait bien d'adopter le projet.

M. Lourties est nommé rapporteur.

M. Monestier dit qu'il serait bon de rappeler que le maximum de 400.000^f par kil. ne sera pas dépassé. Il serait bon également de rappeler que le maximum établi par la loi de finances pour toute la France ne sera pas dépassé.

x

M. Mouestier dit que, selon lui, il y avait une réserve à faire dans le rapport.

Il faudrait dire que la Commission se demande si la construction du réseau d'intérêt local ne serait pas de nature à retarder pour longtemps la ligne d'intérêt général d'Albi au Vigan.

En effet, la ligne d'intérêt général serait une ligne de vallée. Les lignes d'intérêt local sont des lignes descendant à droite et à gauche les plateaux que traverse la vallée. Il semble donc bien qu'il y ait double emploi, et que si on construit le réseau d'intérêt local, la ligne d'intérêt général sera indéfiniment ajournée.

M. Mouestier a été, pendant sept ans, occupé à diriger la construction de la ligne d'intérêt général du Vigan à Nafrique. Il connaît donc très bien la question. Ce qui reste à construire pour achever la ligne coûterait 20 à 30 millions. M. Mouestier quand il était ministre des Travaux Publics, n'a pas dissimulé aux intéressés que cette somme était très élevée et que pour obtenir l'achèvement complet de la ligne, il y avait lieu de chercher une solution dans la voie d'un mode de construction plus économique.

M. Laterrade. C'est à ce qu'on a fait en proposant la ligne d'intérêt local.

M. Mouestier. Parfaitement. Je ne m'y oppose pas au projet de loi. Je demande seulement que pour écarter toute incertitude dans l'avenir on fasse dans le rapport la réserve dont j'ai parlé.

Après un échange d'observations entre M. M. Prévot, Laterrade, Lillhal et Poirier, il est décidé que la réserve sera faite.

8
Le projet de rapport de M. Lourties est approuvé. M. Lourties est autorisé à le déposer.

M. Silhol donne communication de son projet de rapport sur la ligne S Annecy à Luvernon.

Il conclut à l'adoption du projet de loi.

Sur une observation de M. Moustier, M. Silhol répond que la subvention de l'Etat ne pourra pas dépasser une certaine somme, dont le double est prévu. L'Etat ne peut être atteint qu'au point de vue du partage des bénéfices. La perte est limitée, en ce qui le concerne : le manque à gagner ne l'est pas. Mais, ajoute M. Silhol, cette objection n'a été présentée ni par le Ministère des Finances, ni par le Conseil Supérieur des Ponts et Chaussées. C'est donc qu'elle ne leur a pas paru grave et qu'on peut passer outre.

Le rapport de M. Silhol est approuvé. Il est autorisé à le déposer.

M. Deaudeau donne lecture de son rapport sur la ligne de Vendresse à Poix.

Il est approuvé et M. Deaudeau est autorisé à le déposer.

La séance est levée à 3 heures 25 minutes.

Le Président

Le Secrétaire.

Séance du 22 Mars 1901.

La séance est ouverte à 1 h. 30 m. sous la présidence de M. Labiche, Président.

Présents : M. M. Labiche, Moustier, Grimand, Filhol, Laternade, Knight, Bassinet.

M. Labiche annonce que M. Garrea de Balzan a l'intention de s'opposer au vote de toute ligne nouvelle tant qu'on n'aura pas statué sur la ligne de Chartres à Paris.

Il informe la Commission qu'il prendra la parole pour essayer de persuader à M. Garrea de Balzan qu'il serait préférable de renoncer à cette opposition de principe.

La Commission approuve M. Labiche.

M. Grimand donne l'analyse de son rapport sur la ligne de Gerbeviller à Bruyère.

Le rapport est approuvé et M. Grimand est autorisé à le déposer.

La séance est levée à 2 heures dix minutes.

Le Président

Le Secrétaire.

Séance du 21 Mai 1901.

La séance est ouverte à 2 h. 5 m. sous la présidence de M. S. Labiche, Président.

Présents : M. S. Labiche, Prevet, Grimard, César Dural, Lilhol, Deandrie, Laterrade, Ournac, Gauthier, Bassinet

M. Abeille donne lecture de son rapport sur la ligne de Vieilleville à Forinières.

Après un échange d'observations, le rapport est approuvé.

M. Abeille est autorisé à le déposer et à demander l'urgence.

M. Bassinet donne lecture de son rapport sur la ligne de Noyant à Angers.

Le rapport est approuvé.

M. Bassinet donne lecture de son rapport sur la ligne de Bazancourt à Béthenille.

Le rapport est approuvé.

M. Bassinet est autorisé à le déposer et à demander l'urgence.

La séance est levée à 2 heures et demie.

Le Président.

Le Secrétaire.

11

Séance du 13 juin 1901.

La séance est ouverte à 1 h. 45, sous la présidence de
M. L. Labiche, Président.

Présents : M. L. Labiche, Bastinet, Silhol, Laterrade,
Abeille, Oarnac, Deandrieis.

M. Labiche donne lecture du rapport de M. Gauthier
sur la ligne de Coulon à Hyères.

Après un échange d'observations, le rapport est approuvé.
Le rapporteur est autorisé à le déposer.

M. Abeille est nommé rapporteur du projet relatif à la
ligne de Lens à Frivert.

Il reçoit mandat de déposer le rapport.

La séance est levée à 2 heures 10 minutes.

Le Président

Le Secrétaire.

12

Séance du 3 juillet 1901.

La séance est ouverte à 2 h. 35 sous la présidence de M. Laterrade.

Présents : MM. Laterrade, Monestier, Abeille, Pélhol, Grimaut, Pevet, Scandreis, Ournac.

M. Lourties donne lecture de son rapport sur la ligne de Fouleau à Nogent.

Le rapport est approuvé, M. Lourties est autorisé à le déposer et à demander l'urgence.

M. Pevet dit que M. P. Labiche, Président, n'a pu se rendre aujourd'hui au Sénat et l'a prié de l'excuser auprès de ses collègues.

M. Monestier donne lecture de son rapport sur la ligne de Pouilly à Remaison.

M. Bourgaud, Sénateur, et M. Audiffred, Député, sont introduits.

Us exposent qu'il s'agit d'une ligne très productive d'une longueur de 4 kil. à ajouter à un réseau de 120 kil. Tout le monde est d'accord pour la construction de la ligne. La seule difficulté est une difficulté de forme. La ligne fait l'objet d'un compte spécial. C'est là la difficulté qu'il y aurait bien de lever, en adoptant le projet. Il y a urgence à le faire.

M. Pevet fait observer qu'il est toujours mauvais de faire des comptes spéciaux, mais il ajoute que, dans

le cas présent, il n'y a pas lieu de s'arrêter à cet obstacle, et qu'il convient d'approuver le rapport.

Le rapport est approuvé.

M. Prevet donne lecture de son rapport sur la ligne de Douvrière - sur - Pesche à La Palisse.

Le rapport est approuvé.

M. Silhol donne des explications sur son rapport concernant la ligne de Plabennec à Lesneven.

Les explications de M. Silhol sont approuvées.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président

Le Secrétaire.

Séance du 4 juillet 1901.

La séance est ouverte à 2 h. $\frac{3}{4}$, sous la présidence de M. Prevet

Présents : M. M. Prevet, Silhol, Abcille, Ournae.

M. Monestier donne lecture de son rapport sur la ligne de Duvergier à Aïn - Lefra

Le rapport est approuvé. M. Monestier est autorisé à le déposer et à demander l'urgence.

La séance est levée à 3 h. 10 m.

Le Président

Le Secrétaire.